



APE Cote d'Ivoire-UE
Comité APE
Troisième réunion
11 avril 2019
Bruxelles

Communiqué

COMMUNIQUE

Troisième réunion Comité APE Cote d'Ivoire-Union Européenne
11 avril 2019, Centre de conférence Borschette, Bruxelles

La troisième réunion du Comité APE s'est tenu à Bruxelles le 11 Avril 2019.

Elle a été coprésidée par [REDACTED], Directeur de Cabinet du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et [REDACTED], Chef d'Unité en charge des APE à la Direction Générale du Commerce de la Commission européenne.

Ont également participé à la réunion des représentants de la société civile ivoirienne et du secteur privé ; des représentants des Etats membres de l'UE ; des membres de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Les parties ont noté que le forum des affaires organisé avec la chambre de commerce européenne et en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et l'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire (UGECI), du 25 avril est une opportunité pour informer les opérateurs du secteur privé de l'état des lieux de la libéralisation tarifaire.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont principalement porté sur la mise en œuvre effective de la 1^{ère} phase de libéralisation au 1^{er} janvier 2019, prévue par l'ordonnance du 23 janvier 2019, le système de prévention et de règlement des conflits, la préparation d'un rapport conjoint de suivi de la mise en œuvre de l'APE intérimaire, les procédures relatives aux conditions et modalités pour le bénéfice des préférences, l'étude d'impact des APE intérimaires sur le commerce intra régional, l'état de mise en œuvre des APE intérimaires dans les autres régions africaines.

Le groupe technique développement durable a rapporté au comité ses recommandations sur les questions de développement durable et les pistes de collaboration entre les sociétés civiles européennes et ivoiriennes.

Par ailleurs, la partie ivoirienne a eu une séance de travail avec trois agences européennes de promotion des investissements et des exportations. Ils ont abordé les questions portant sur les opportunités d'investissement et la mise en œuvre de la libéralisation dans le cadre de l'APE intérimaire.



Les travaux ont été menés dans un esprit de convivialité. Le comité APE CI-UE a tenu à témoigner sa gratitude à [REDACTED], pour avoir facilité la tenue du 3^{ème} comité APE CI-UE à Bruxelles.

Fait à Bruxelles, le 11 avril 2019.

Pour la partie ivoirienne

Pour la partie européenne